

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée aux personnes intéressées que le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation le 4 novembre 2019** à la salle municipale située au 120 rue Principale à Saint-Moïse à compter de 19h30, dans le but de consulter la population sur le projet de règlement numéro 2019-03 adopté lors de la séance ordinaire du 7 octobre dernier.

Ce projet de règlements vise la modification du règlement de zonage aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia afin :

- de modifier les conditions relatives à l'implantation des résidences dans la zone agricole afin d'inclure de nouvelles conditions visant la reconstruction ou le déplacement d'une résidence et la conversion d'un usage à des fins résidentielles;
- de modifier les dispositions spécifiques relatives au morcellement dans un îlot déstructuré afin d'inclure la condition relative au maintien de la contiguïté entre un îlot et une terre de plus de 4 hectares;
- d'ajouter les définitions des différents types d'élevage porcin;
- de modifier les normes de superficie maximale des bâtiments d'élevage porcin;
- de modifier le contingentement des nouvelles installations à forte charge d'odeur de manière à n'être applicable qu'aux installations porcines ainsi qu'à augmenter le contingentement régional de 35 000 m<sup>2</sup> à 100 000 m<sup>2</sup>.

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 117-B rue Principale à Saint-Moïse aux heures ordinaires de bureau.

Le projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-MOÏSE, CE 16 OCTOBRE 2019

---

Nadine Beaulieu, directrice générale  
et secrétaire-trésorière